

**NON** au projet de loi 124

Sur les services de garde éducatifs à l'enfance

**Ce mémoire s'adresse à :**

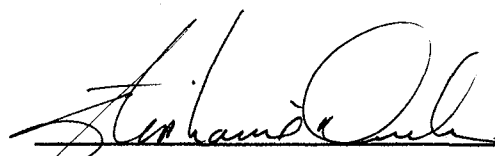
Mme Denise Lamontagne

1035, rue des Parlementaires  
édifice Pamphile-leMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)

G1A 1A3

StéphanieDubuc

Le 15 novembre 2005



Stéphanie Dubuc

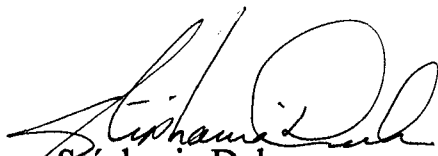
Étant parent d'une petite fille de 2 ans qui fréquente un CPE, je m'objecte au projet de loi 124 proposé par la ministre Carole Thériault.

Si vous adoptez ce projet de loi qu'advient-il de la pédagogie et de nos enfants, car sans soutien pédagogique la mission des CPE ne sera pas la même.

De plus j'occupe le poste de secrétaire-comptable au même CPE que fréquente ma fille et je travaille en étroite collaboration avec la responsable du soutien pédagogique. Je constate à chaque jour que son travail est essentiel pour nos enfants.

En tant que parent qui travaille, j'ai besoin de me sentir en confiance avec un personnel très compétent qui passe environ 40 heures par semaine avec ma fille. Si ce même personnel n'a plus la même qualité de soutien pédagogique qu'il a présentement, comment pourront ils faire pour déceler un éventuel problème, même s'il est mineur.

Je propose que le projet de loi 124 ne soit pas adopté par l'Assemblée Nationale.



Stéphanie Dubuc